



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 04 janvier 2022, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Leila MANET (procuration à Cécile MAGNIN), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI)

Absent : Philippe GAVAGGIO

Secrétaire de séance : Patrick DUMAS

Monsieur le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil municipal.

Le compte-rendu du 07 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

I/ Délibérations

1/ Modification des montants annuels maximum du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents de la collectivité bénéficient d'un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce régime indemnitare se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE), versée mensuellement ;
- d'un complément indemnitare tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel et versé une fois par an.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de revaloriser les plafonds annuels maximum de la part IFSE comme suit :

	Montant de base annuel maximum	
	IFSE	CIA
Groupe 1 : agents de catégorie B avec responsabilités	12 000,00 €	700,00 €
Groupe 2 : agents de catégorie C avec sujétions particulières	8 000,00 €	500,00 €

Groupe 3 : agents de catégorie C exerçant des fonctions d'exécution	6 000,00 €	300,00 €
--	------------	----------

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet AINTEGRA relatif à l'aménagement de la route de Roulave

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 07 septembre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la route de Roulave au cabinet AINTEGRA pour un montant de 16 815,00 € H.T. soit 20 178,00 € T.T.C.

A ce jour, il convient de fixer par avenant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre comme suit :

- Coût prévisionnel définitif des travaux : 394 878,75 € H.T.
- Taux de rémunération : 5,70 %
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 22 508,09 € H.T.

Cette délibération est acceptée avec 17 voix pour et 1 voix contre.

3/ Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise JURALPECO relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°10 « Chauffage – Ventilation – Plomberie »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°10 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » à l'entreprise Juralp Eco – Etablissement Gontard Foraz pour un montant de 74 939,57 € H.T. soit 89 927,48 € T.T.C.

Il convient à ce jour de régulariser par avenant les modifications apportées en cours de marché : Suite à une panne de chauffage hydraulique, il a été demandé en cours de marché à l'entreprise d'installer un circulateur de 230 V.

Cette prestation non prévue initialement entraîne une plus-value de 1 483,20 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 76 422,77 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

[II/ Elections 2022](#)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le calendrier des élections prévues cette année :

- Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives les 12 et 19 juin 2022

III/ Planning mensuel des réunions

Mardi 18/01/22 à 18h00 en visio:	Finances
Jeudi 20/01/22 à 9h00 en visio:	Comité de suivi ADS
Jeudi 20/01/22 à 18h30 en visio:	Tourisme/Culture
Mercredi 26/01/22 à 18h00 à Saint-Genis :	Cotech Régie des eaux
Jeudi 27/01/22 à 19h00 à Gex :	Conseil communautaire

IV/ Dépenses

Maîtrise d'œuvre route de Roulave	AINTEGRA	4 440.00 €
-----------------------------------	----------	------------

V/ Commissions

1/ InfoGonville

Le prochain bulletin municipal paraîtra en mars.

2/ Scolaire

Ecole

2 nouveaux élèves ont été inscrits à la rentrée de janvier et 2 arrivées sont prévues pour février.

Accueil de loisirs

- Une baisse de la fréquentation est constatée depuis la rentrée de janvier, certainement liée au télétravail et à la recrudescence des cas de covid.

- Une subvention de 3 000 € a été reçue grâce à la mise en œuvre du PEdT (Projet Educatif Territorial).

3/ Travaux

Bibliothèque

Une réunion pour l'aménagement intérieur du futur bâtiment modulaire a été organisée avec le titulaire du marché, les bénévoles de la bibliothèque et les services du département.

Boulangerie

Le permis de construire est toujours en cours d'instruction par les services de l'Agglomération.

VI/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.

Conseil communautaire

A partir du mois de février, le conseil communautaire aura lieu chaque dernier mercredi du mois.

Régie des eaux

Les courriers ont été envoyés aux propriétaires pour l'achat des terrains nécessaires au projet de la nouvelle station d'épuration.

VII/ Points divers

Rencontre avec Apicy

Une rencontre a été organisée ce jour avec l'association APiCy, association des piétons et cyclistes du Pays de Gex, afin d'aborder les différents projets de mobilité sur le Pays de Gex.

Evènements

La cérémonie des vœux du maire est annulée. Le repas des aînés prévu fin février reste encore incertain.

Grand Route

- Claude Moreira informe l'assemblée que le bitume du trottoir de la Grand Route est en partie fracturé.
- Un véhicule à l'abandon depuis plusieurs mois est à évacuer.
- Problème des dépôts sauvages au pied des containers : nous avons réussi à obtenir des adresses, des courriers vont être adressés aux contrevenants.

La séance est levée à 20h35.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu

le Mardi 1^{er} février 2022